

OFFICE NOTARIAL
DE WITRY-LES-REIMS

2 avenue de Rethel • B.P. 16
51420 WITRY-LES-REIMS

• 03 26 97 25 94
• office.cailteaux@notaires.fr
Service Négociation
Immobilière

• 03 26 97 04 36
Notaires

Clarisse CAILTEAUX-BRICE
Master II Paris Assas
Valentin CAILTEAUX
Master II Paris Dauphine

Successeurs de

Maître Dominique HAZARABEDIAN
Maître Emmanuel CAILTEAUX



VENTE D'UN BIEN EN COPROPRIETE

Pièces à fournir :

1 - Titre de propriété

2 - Règlement de copropriété et modificatifs éventuels

3 - Diagnostics amiante, plomb, termites, DPE, gaz, électricité
délivrés par des entreprises certifiées QUALICERT.

L'entreprise vous indiquera les certificats obligatoires dans votre cas.

A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous la liste des diagnostics et leur durée de validité.

4 - Nom et adresse du syndic de copropriété

5 - Copie des trois derniers appels de charges

**6 - Copie des trois derniers procès-verbaux d'Assemblée
Générale**

7 - Confirmation écrite du prix de vente NET VENDEUR, et du
montant du dépôt de garantie, le cas échéant

8 - Coordonnées de votre acquéreur

9 – Copie de vos pièces d'identité

10 – Questionnaire vendeur dûment complété, daté et signé

11 – Bail éventuel

12 – Relevé d'Identité Bancaire

13 – Copie de la dernière taxe foncière

14 – Notice d'état civil

<i>Diagnostic immobilier</i>	<i>Type de bien</i>	<i>Obligation</i>	<i>Durée de validité</i>
DPE avant vente	Tout bien immobilier bâti pourvu d'un système de chauffage fixe	A réaliser dès la mise en vente d'un bien	10 ans
ERNMT	Bien situé dans une zone à risques	A réaliser avant la signature des documents de vente	6 mois
Termites	Bien situé dans une zone à risques	A réaliser avant la signature des documents de vente	6 mois
Amiante	Si premier permis de construire délivré avant le 01/07/1997	A réaliser avant la signature des documents de vente	Illimité en l'absence de détection d'amiante
Gaz	Installation gaz de 15 ans ou plus	A réaliser avant la signature des documents de vente	3 ans
Electricité	Installation électrique de 15 ans ou plus	A réaliser avant la signature des documents de vente	3 ans
Plomb	Tout bien construit avant le 01/01/1949	A réaliser avant la signature des documents de vente	1 an ou illimité en l'absence de mesures positives
Carrez	Tout bien situé dans une copropriété	A réaliser avant la signature des documents de vente	Illimitée en l'absence de modifications